

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 06 avril 2023

Nombre de membres du conseil : 11	Quorum : 6
En exercice : 11	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 7	Date convocation : 29/03/2023
Pouvoirs de vote : 0	Date d'affichage : 29/03/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas s'est réuni, à l'hôtel de ville de Prayssas, sous la présidence de Monsieur Philippe Bousquier, en l'absence du Président Monsieur Michel Masset, Vice-Président de la Communauté de Communes et membre du collège élus du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Confluent et des Coteaux de Prayssas (CIAS).

Etaient présents : José Armand, Philippe Bousquier, Jean-Pierre Ducos, Jocelyne Labat, Nicole Mascarin, Alain Paladin, Yolande Peruzzetto,

Pouvoir :

Absents excusés : Valérie Bidet, Louis Capot, Etienne Clavel, Michel Masset

Absent :

Secrétaire de séance : José Armand.

Assistaient à la séance : Philippe Maurin, Directeur Général des Services du CIAS, Corinne Jucla, responsable du pôle Ressources et administration générale de la Communauté de Communes (service commun).

Délibération n°03-2023
CIAS - Budget Principal M14 - Compte de Gestion du Receveur 2022
Annexe 3 : compte gestion CIAS

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture : 14/04/2023
Publication : 14/04/2023

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

7 Voix pour - 0 Voix contre - 0 Abstention

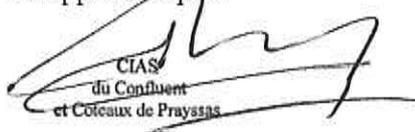
AR Prefecture

047-200026839-20230406-042023-BF
Reçu le 14/04/2023

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président de la séance,
Philippe Bousquier



CIAS
du Confluent
et Côteaux de Prayssas

Le secrétaire de séance,
José Armand



CIAS
du Confluent
et Côteaux de Prayssas